



Supplément

50^e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

- *Historique des relations UE-Algérie*
- *Histoire de la Délégation de l'UE en Algérie*
- *Historique de l'appui à la société civile*
- *Histoire de la coopération économique*
- *Histoire de la coopération culturelle*
- *Historique aide aux Palestiniens*



Union européenne-Algérie

36 ans de relations



Commissaire Stephan Füle, reçu par S.E.M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, mai 2011

Les relations entre l'Europe communautaire et l'Algérie ont commencé à être tissées dès l'indépendance algérienne. Il s'agissait à cette époque d'un accord bilatéral commercial préférentiel permettant à l'Algérie de continuer à écouler sur le marché européen ses produits agricoles notamment le vin.

Dès le début des années 1970, la Communauté européenne de l'époque, se tourne vers ses partenaires du sud de la Méditerranée en élaborant un cadre général de coopération englobant tous les pays de la région (avec la Jordanie et à l'exception de la Libye). C'est ainsi qu'est née, en 1972, la «Politique globale méditerranéenne». Cette approche maintient les accords préférentiels et ajoute notamment un volet financier sous forme d'aide de la Commission européenne et de prêts de la Banque européenne d'investissements.

Les relations euro- algériennes ont suivi le rythme de l'évolution de chacune des parties.

L'Accord de coopération avec l'Algérie a été ainsi signé en 1976

et entré en vigueur en 1978. Les relations euro-algériennes ont suivi le rythme de l'évolution de chacune des parties. Durant la décennie, qui va de fin 1970 à fin 1980, l'Europe était occupée par d'importantes évolutions de son processus d'intégration avec notamment l'adoption de l'Acte unique et la constitution du Marché intérieur. Il s'agit d'une phase historique de la construction européenne qui s'est très vite traduite par une dynamisation et une relance de l'économie et des échanges intracommunautaires.

Pour sa part, l'Algérie continuait de parachever l'édification de ses institutions et de recadrer son économie notamment suite à la chute du prix du pétrole en 1985. Ce période inclinera l'Algérie à se rapprocher d'avantage de son partenaire naturel, la Communauté européenne. Cela se traduira par une relance significative des relations qui se concrétisera en janvier 1988 par la visite à Alger de Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission européenne, suivi de celles d'autres commissaires.

En 1992, l'Europe met en place une nouvelle démarche, il s'agit de la politique méditerranéenne rénovée qui, tout en gardant le





M. Füle reçu par le premier Ministre M. Ahmed ouyahia

même cadre de coopération, introduit les premiers éléments de politique régionale pour encourager les relations entre les pays du sud de la Méditerranée. Elle augmente la dotation financière de 40% afin soutenir les efforts des pays tiers méditerranéens engagés dans la lutte contre les déséquilibres économiques et sociaux. Même si l'on assiste à un ralentissement des relations durant la décennie noire de 1992 à 1998 pendant laquelle l'Algérie était tout entière mobilisée contre la menace terroriste, les principaux projets de coopération ont continué à être mis en œuvre et les relations avec l'Union européenne se sont poursuivies, l'Algérie a ainsi participé à toutes les réunions régionales dont celle de Barcelone en 1995 qui a mis en place le Partenariat euroméditerranéen.

De nouvelles perspectives avec l'Accord d'association

Dès le retour de la stabilité dans le pays, les négociations de l'Accord d'association ont repris. Les visites de hauts responsables européens se multiplient et, finalement, l'Accord est signé en avril 2002 à Valence (Espagne) et commence sa mise en œuvre en septembre 2005. Les accords d'association mis en place dans le cadre du processus de Barcelone ont deux dimensions principales. Primo une dimension bilatérale qui a permis à l'Algérie, depuis 1995, de bénéficier des fonds MEDA I et II ainsi que de l'instrument financier de voisinage et de partenariat, fonds qui ont été utilisés pour soutenir les réformes économiques, sociales et de gouvernance initiées par le gouvernement algérien, à travers des programmes de coopération.

Deuxio, une dimension régionale à travers le Partenariat euroméditerranéen qui a permis la mise en place de toute une série de projets et d'initiatives afin mettre en contact et faire travailler ensemble les partenaires des deux rives de la Méditerranée.

En juillet 2008, le partenariat, avec l'instauration de l'Union pour la Méditerranée, s'est élargi à de nouveaux pays méditerranéens et ciblé six grands programmes structurants.

Les Accords d'association ne visent plus seulement à accorder des avantages aux exportations des pays partenaires et financer des projets de développement. Ils vont beaucoup plus loin. D'une part en soutenant l'intégration des économies des partenaires avec celles des pays de l'UE, en préparant une zone de libre échange et en instaurant une région de prospérité et de stabilité partagée. D'autre part, ils instaurent un dialogue politique institutionnalisé à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Et en ouvrant la porte de la Politique européenne de voisinage

Donc, des facilités commerciales du début des années 1960, les relations entre l'UE et l'Algérie se sont développées et intensifiées pour englober tous les domaines (politique, économique, social et culturel) avec l'Accord d'association. Elles connaîtront bientôt un saut qualitatif avec la nouvelle Politique européenne de voisinage. L'Algérie a entamé des négociations préliminaires pour adhérer à cette nouvelle approche qui instaure un partenariat plus égalitaire, plus respectueux des besoins spécifiques de chacun des partenaires et qui prend en compte les aspirations légitimes des citoyens. ●



Entretien M. Antonio tajani, commissaire à l'industrie et entrepreneuriat et M. Mohamed Benradi, Ministre de l'industrie, de la moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement





Histoire de la Délégation de l'UE à Alger



Boualem Bensaïah, ambassadeur d'Algérie et le Président de la Commission européenne, Walter Hallstein – Bruxelles 1964



Visite de Jacques Delors à Alger, janvier 1988

La Délégation de la Commission européenne en Algérie a été ouverte en 1979 suite à la mise en œuvre de l'Accord de coopération entre la Communauté européenne et l'Algérie signé en 1976. Cet accord s'inscrivait dans une «Approche Globale méditerranéenne», première politique européenne envers ses voisins du sud de la Méditerranée. Le premier Protocole de coopération financière est aussi adopté en 1976.

Le premier Chef de Délégation a été le britannique Sir Samuel Fall (1979-1983), qui avait le statut à cette époque de Délégué, car la représentation de la Commission européenne était considérée comme une organisation internationale et pas comme une d'ambassade. Le deuxième Protocole financier quinquennal est lancé en 1981. Le siège de la Délégation est installé à Cheraga.

Son successeur, Graham Kelly (1983-1986), aussi britannique, aura le même statut. Il faut dire que, à cette époque, les relations entre la Communauté européenne et l'Algérie étaient encore embryonnaires. Néanmoins, le troisième Protocole financier est adopté. Le personnel de la Délégation reste encore réduit et le siège de la Délégation passe à El-Biar.

Pendant le mandat du français Jean-Paul Jesse (1987-1990) on assiste à une relance de la coopération dans le cadre de la «Politique Méditerranéenne rénovée» qui s'est traduite par un élargissement

du personnel, tant des fonctionnaires expatriés comme des agents locaux. Le Chef de délégation accède au statut d'ambassadeur et la représentation de la Commission européenne à celui d'ambassade à part entière. Le Président de la Commission européenne M. Jacques Delors rend une visite officielle à Alger en janvier 1988. Le Commissaire au développement M. Claude Cheysson visite aussi Alger.

Les Commissaires Manuel Marin et Manuel Matutes se déplacent aussi à Alger au début des années 90. En 1991 le quatrième protocole financier est adopté, fde l'insécurité que traverse le pays va contraindre l'Italien Agostino Trapani (1990-1994), Chef de délégation à cette période et qui avait relogé la Délégation à Hydra, à la fermeture «technique» de la Délégation pendant l'été 1994, jusqu'à la fin de 1998.

Cette décision ne signifiera nullement un arrêt de son fonctionnement, car la Délégation continue à travailler avec le maintien d'un chargé de gestion et de tout le personnel local en place. La mise en œuvre des principaux projets se poursuit et des visites de fonctionnaires dusiègeontlieu chaque fois que cela est nécessaire. Par ailleurs, l'Algérie participe à toute réunion ou rencontre organisée par l'UE et notamment celles du partenariat euro-méditerranéen. Les négociations de l'Accord d'association UE-Algérie sont initiées en 1996. Le Programme MEDA I est lancé.





Mohamed Aberkane, ambassadeur d'Algérie et le Président de la Commission européenne, Jacques Delors – Bruxelles 1989

La réouverture a été effectuée en 1999 par l'espagnol Lorenzo Sanchez (1999-2002) qui relance la coopération en s'appuyant sur un bureau local «MEDA-TEAM» pour la mise en œuvre des projets. L'augmentation du personnel de la Délégation lui oblige à chercher des bureaux plus spacieux. Il installe donc initialement la Délégation à Chemin Poirson à El-Biar en attendant de trouver un endroit sécurisé à cause de la situation que traverse le pays. Il trouve finalement le siège actuel à l'avenue du 11 décembre 1960 à El-Biar. Le Président de la Commission européenne, M. Romano Prodi effectue une visite en Algérie en janvier 2001. L'Office d'aide humanitaire de l'UE (ECHO) ouvre un bureau à Alger.

Son successeur, l'italien Lucio Guerrato (2002-2006), continue la mise en œuvre des projets financés par les Protocoles et le programme MEDA I et lance la programmation de MEDA II. L'Ac-

cord d'association UE-Algérie est signé à Valence le 22 avril 2002 sa mise en œuvre commence en septembre 2005.

Le mandat de son successeur, l'allemand Wolfgang Plasa (2006-2008), a vu la reprise de visites de hauts responsables de la Commission européenne en Algérie notamment, Mme Ferrero-Waldner Commissaire de Relations extérieures, M. Peter Mandelson, Commissaire au Commerce, Andris Piebalgs, Commissaire de l'Energie. Par ailleurs deux Présidents du Parlement européen effectuent des visites officielles, M. Josep Borrell d'abord et M. Hans-Gert Pöttering par après.

Pendant le mandat de l'espagnole Laura Baeza (2008-2012) la mise en œuvre de l'Accord d'association prend un nouvel essor avec un renforcement notoire du dialogue politique





et sectoriel. C'est également le moment du lancement d'importants programmes de coopération financés par l'Instrument européen de voisinage. Le personnel de la Délégation est renforcé en conséquence pour atteindre le nombre de 56 membres. Au plan politique, nous assistons à une multiplication des visites à Alger de Monsieur Štefan Füle, Commissaire à l'Elargissement et à la Politique européenne de voisinage. Les Commissaires Mme Neeli Kroes (Concurrence), M.Günter Oettinger (Energie), M. Antonio Tajani (Transports) se effectuent visites de travail en Algérie. En outre, plusieurs visites de parlementaires européens et de hauts fonctionnaires ont lieu. Le rythme du démantèlement tarifaire de l'Accord d'association est révisé et un accord sur la coopération scientifique est signé en avril 2012. L'Algérie, décide de commencer des pourparlers pour l'élaboration d'un plan d'action dans le cadre de la Politique européenne de voisinage rénovée. Une mission d'observation électorale européenne est demandée par les autorités Algériennes pour observer les élections législatives en mai 2012. Finalement, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Délégation devient le premier janvier 2010 la Délégation de l'Union européenne. ●



Valence- 2002 , Signature de l'Accord d'association- Monsieur Halim Benatallah, Directeur général au Ministère Algérien des Affaires étrangères Algériennes, et Monsieur Robert Vander Meulen, Chef D'unité Maghreb à la Direction générale des Relations extérieures de la Commission Européenne .



Le Président de la République, Abdellaziz Bouteflika, et le Président de la Commission européenne Bruxelles octobre 2001



Monsieur Ahmed Ouyahia, chef du gouvernement et Monsieur José Barroso, Président De la Commission européenne- Bruxelles février 2006







Histoire de l'appui de l'UE à la société civile en Algérie



Les organisations de la société civile sont des partenaires incontournables car elles sont les mieux placées pour détecter les besoins des populations en termes d'aide au développement. L'implication des organisations de la société civile (OSC) et plus en général des acteurs non-étatiques (ANE) dans la politique de développement ne se limite pas à la mise en œuvre de projets, elle s'oriente aussi vers le partage des responsabilités avec l'Etat dans le processus de développement.

En Algérie comme en Europe et dans d'autres pays tiers, l'Union européenne a mis progressivement en place des approches novatrices visant l'amélioration du dialogue avec les OSC et le renforcement de leurs capacités afin qu'elles puissent assumer un rôle clé dans les processus de gouvernance démocratique.

Plus spécifiquement, l'aide apportée par l'UE à la société civile est financée à travers deux types d'instruments: d'une part, les programmes géographiques bilatéraux qui s'articulent autour des priorités de développement définies pour le pays ou une région spécifique, d'autre part, les programmes thématiques qui sont des programmes transversaux qui répondent à une thématique particulière (ex.: Droits de l'homme et démocratie, Environnement, Asile et Migration) avec des objectifs spécifiques.

Depuis le début de son intervention en faveur de la société civile en Algérie, l'UE s'est engagée de manière croissante à travers ces programmes bilatéraux et thématiques afin de renforcer les capacités des associations algériennes, soutenir la participation

de la société civile dans le dialogue avec les institutions et encourager sa présence dans les mécanismes décisionnels.

Dans le cadre des programmes bilatéraux, l'année 2000 avec le lancement du premier programme ONG I, spécifiquement adressé aux associations algériennes, ouvre une période de croissante coopération en faveur de la société civile qui devient bénéficiaire de toute une série de projets et activités destinés à relancer son rôle dans le processus de développement social de l'Algérie.

ONG I met en œuvre en deux volets: d'une part, un appui de proximité en termes d'accompagnement et de formation au niveau de la structure pour des associations individuelles de développement et d'autre part, un fonds dédié au financement des projets de développement.

Ces deux volets sont développés d'avantage au cours des années. En prolongement d'ONG I (2000 -2004), le programme ONG II (2006 - 2010) met l'accent sur le renforcement des capacités opérationnelles des associations et devient une référence de travail pour le Ministère de la solidarité et l'Agence de développement social en vue d'installer, de manière durable, un encadrement incitatif à la création et au bon fonctionnement des associations et à leur participation au développement social et culturel du pays.





Les programmes ONG I et II, ont permis de financer plus de 200 projets associatifs, pour un montant total de 15 millions d'euros de contribution européenne. En prenant en charge la formation et le financement de ces projets, ces programmes ont confirmé l'extrême créativité des ONG algériennes et ont contribué à la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement de proximité. Ceci a permis aux associations de réaliser leurs projets et de renforcer leur crédibilité auprès des autorités nationales et régionales. Ils ont également permis à de nombreuses ONG de tisser des liens associatifs avec d'autres associations et d'amorcer ainsi l'ébauche d'un travail inter-associatif, notamment dans le domaine de la formation, de l'échange d'expérience et de la mutualisation des moyens.

Malgré l'absence de prolongation du programme ONG II, d'autres programmes identifiés dans la programmation des dernières années soulignent l'importance du rôle de la société civile dans la coopération de l'UE en Algérie.



Activité de l'association ACDC de Béni Abbès, wilaya de Béchar

Deux nouveaux programmes comprenant un important volet d'appui aux associations ont été inclus dans la programmation 2011-2013: le «Programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel» et le «Programme Jeunesse-emploi». Chacun comprend un volet de subvention de projets, de renforcement de capacités des ONG et de mise en réseau avec l'objectif de renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics et les acteurs non gouvernementaux. Le montant estimatif alloué aux subventions pour les associations est de 1.6 M€ pour le projet «Patrimoine» et de 4 M€ pour le projet «Jeunesse-emploi».

En ce qui concerne les programmes thématiques, ils ont aussi connu une importante croissance aux termes de budget et d'actions proposées les dernières années .

Dans ce cadre, les ONG et les autorités locales sont appelés à participer par le biais d'appels à propositions globaux (publiés par la Commission européenne à Bruxelles et couvrant la totalité des pays tiers) et locaux (publiés par la Délégation de l'UE en Algérie et spécifiquement adressés aux activités mises en œuvre en Algérie).

Grâce aux programmes thématiques «IEDDH – Démocratie et droits de l'homme», «Cofinancement ONG», «Développement social et humain», «Migration et asile», «Acteurs non étatiques et Autorités locales», 79 projets d'associations algériennes ont pu bénéficier des financements européens, pour un montant total de 21 millions d'euros.

A travers ces projets la Délégation de l'UE en Algérie a renforcé la capacité de la société civile d'assumer son rôle de plaidoyer vis-à-vis de l'Etat, d'impliquer les jeunes algérien/nes dans des actions sociales et politiques, de les éduquer à la citoyenneté et de fournir des services sociaux pour les plus vulnérables.

En particulier, l'IEDDH a eu un grand succès en Algérie depuis son lancement en 2004. Ce programme vise spécifiquement des actions et des associations de promotion et de protection des Droits de l'homme. L'IEDDH a contribué au renforcement des capacités de ces acteurs locaux, aux échanges avec des ONG internationales, à la visibilité de ces associations et à la mise en œuvre de projets qui n'auraient pas vu le jour faute de financement. L'IEDDH a aussi encouragé ces associations à se professionnaliser et à faire un pas qualitatif en termes de projets et d'organisation interne.





Campagne de sensibilisation de l'association ASSALA de Djelfa

Aussi, en complément du IEDDH, depuis 2011 le programme thématique «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement ANE» a visé le renforcement des capacités des OSC pour qu'elles puissent contribuer à l'avènement d'une société plus équitable, plus ouverte et plus participative.

Les événements historiques dans la région méditerranéenne des derniers mois et la révision de la Politique de voisinage de l'UE ont renforcé l'engagement de l'UE en faveur de la société civile de la région. Cela signifie concrètement une augmentation du budget alloué en faveur des ONG et des montants croissants sont donc prévus pour les appels à proposition IEDDH et ANE dans les prochaines années.

Dans ce contexte marqué par des mutations historiques, le débat sur le rôle de la société civile dans la région est plus que jamais ouvert. Dans cet esprit, depuis 2010, la Délégation de l'Union

européenne et les ambassades de ses Etats membres ont constitué en Algérie un «Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide», qui vise, entre autre, à l'amélioration de l'efficacité des efforts conjoints de coopération en faveur de la société civile et propose des directives communes de dialogue avec les OSC et les institutions publiques algériennes concernées. ●



Atelier de restauration - Oran

La liste de ces projets ainsi que les détails concernant les appels à propositions sont :

disponibles sur le site web de la Délégation de l'UE en Algérie:

http://eeas.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm.

Les informations relatives aux appels à propositions globaux sont disponibles à l'adresse suivant:

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>





Histoire de la coopération UE-Algérie

Les relations de coopération entre l'UE et l'Algérie remontent à avril 1976, date de la première signature d'un «Accord de coopération» et à l'ouverture de la Délégation de la Commission européenne à Alger en 1979.

La coopération UE-Algérie a ainsi une longue histoire, qui vaut la peine d'être racontée car sa variété d'actions a touché un grand nombre de secteurs grâce aussi à la contribution du Gouvernement algérien.

On peut retracer l'évolution de ces trois décennies de partenariat en 3 grandes étapes:

L'ACCORD DE COOPERATION ET LES PROTOCOLES QUINQUENNAUX (1976 -1996)

La politique européenne pour la région prévoyait des protocoles quinquennaux de coopération économique et financière définis en commun par les autorités algériennes et la Commission européenne. Pour cette période, l'Algérie a signé quatre Protocoles pour un don total de la Commission européenne de 309 M €.

L'ACCORD D'ASSOCIATION ET LES FONDS MEDA I ET MEDA II (1995-2006)

Dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen, l'Algérie a bénéficié des fonds MEDA, qui ont remplacé les anciens protocoles financiers. De 1995 à 2006, MEDA I et MEDA II ont assuré le financement de programmes de coopération pour un montant total d'environ 500 M€.

L'INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (DEPUIS 2007)

A partir de 2007, l'UE propose un nouveau cadre de coopération, la Politique européenne de Voisinage (PEV). Malgré le fait que l'Algérie n'adhère pas à cette politique, elle bénéficie de l'Instrument financier de la politique européenne de voisinage et de partenariat (IEVP). Pour la période 2007-2013 le montant alloué est de 392 M€.

L'accord de coopération et les protocoles quinquennaux (1976- X 0COL)

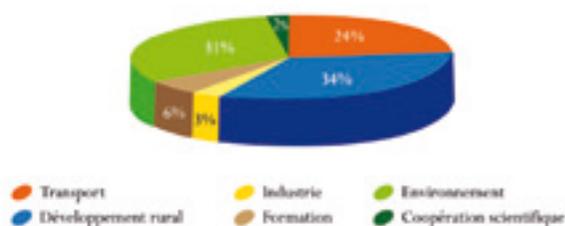
Les graphiques montrent comment les projets financés par les quatre protocoles ont touché une grande variété de secteurs, allant de l'infrastructure routière à la coopération scientifique.

Néanmoins, on peut noter que, entre 1981 et 1986, l'UE a ciblé ses actions sur le développement des infrastructures avec des financements pour la construction de routes nationales, autoroutes, ou de ports, comme celui de Bejaia. Ces accompagnements étaient complétés par des actions de formation dans la gestion agricole, le génie rural, le secteur de la pêche, l'industrie lourde, le secteur forestier ainsi que par des formations au cadres de l'administration

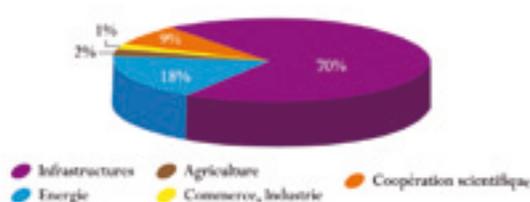
publique, et notamment au sein du Ministère des travaux publics. L'assistance technique a également été un des piliers de la coopération pendant cette période avec des appuis au bénéfice de différents organismes, comme l'Institut National Algérien de Propriété Industrielle (INAPI) ou la Financière algéro - européenne de participation (Finalep).

Pour rappel, en plus de la dotation de la Commission, entre 1976 et 1996 la BEI a également contribué aux actions de coopération UE-Algérie avec des prêts pour un montant total de 640 millions d'euros.

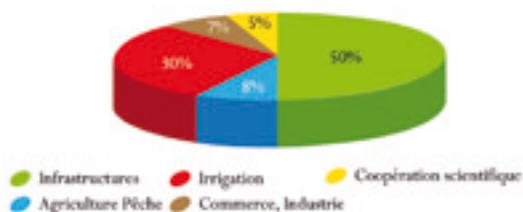
1er protocole (1976- 1981)



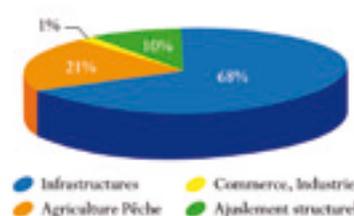
2ème protocole (1981- 1986)



1er protocole (1986- 1991)



1er protocole (1991- 1996)



L'accord d'association et les fonds Meda I et Meda II (1995-2006)

Dans le contexte du Processus de Barcelone, la coopération UE-Algérie est arrivée à un tournant important avec un engagement financier double par rapport à la période précédente.

Pendant MEDA I (1995 – 1999), les actions se sont concentrées principalement sur les secteurs économique et financier d'une part et sur l'appui aux associations algériennes de développement.

Le volet économique a touché deux thèmes centraux pour le développement du pays après les années noires: le développement des PME et l'appui au processus de restructuration industrielle et de privatisation. Pour le développement des PME/PMI, l'UE a fait un effort remarquable, finançant un programme impor-

tant qui a permis (i) de sensibiliser le secteur sur les bienfaits de la mise à niveau et d'accompagner dans cette démarche un groupe pilote de PME privés; (ii) de soutenir l'environnement de travail des PME, notamment par la création de fonds de garantie et le développement d'antennes de l'Agence nationale de la PME et (iii) de renforcer les institutions de la qualité comme celles responsables pour l'accréditation et la normalisation.

Concernant l'appui aux associations, la coopération Algérie-UE a renforcé un groupe d'associations mais aussi les réseaux du mouvement associatif algérien. Cette expérience a été un succès et a été suivie d'une deuxième phase en 2005.

Sous MEDA II (2000-2006), la coopération a eu un nouvel élan, avec





une multiplication de secteurs d'intervention et l'augmentation du budget destiné à l'Algérie. Elle a appuyé la réforme de certaines stratégies sectorielles, notamment dans le domaine des ressources en eau et des transports, en ciblant l'attention sur l'actualisation des Plans Nationaux des l'eau et des transports respectivement et sur le renforcement du cadre institutionnel sectoriel.

MEDA II est intervenu également dans le domaine du développement local, par le lancement d'un programme pour le développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie et une autre action pour la réhabilitation des zones affectées par le terrorisme dans 6 wilayas du nord-ouest. Dans les deux cas, la coopération envisageait de soutenir le développement durable en favorisant les initiatives locales et en appuyant la réhabilitation des infrastructures sociales privatives et collectives (logements et construction d'infrastructures de base, etc.).

En outre, en 2006, un support important a été fourni dans la réalisation du Plan National de Développement Agricole et Rural, la mise en place d'un système d'information géographique et dans la formation des responsables territoriaux.

Pour ce qui est du domaine de l'éducation et de la formation, le partenariat a contribué à l'amélioration du système éducatif et de formation algériens par des activités focalisées autour de (i) la production de données sur le système de formation professionnelle (ii) le renforcement des instruments de gestion du Ministère de la Formation Professionnelle, (iii) l'évaluation des acquis et du rendement du système éducatif ou encore (iv) l'amélioration de la gestion du système éducatif aux niveaux central et local.

Deux autres volets importants ont été la modernisation de la

police, et notamment la formation professionnelle des agents de la sûreté nationale algérienne - par la création de l'institut national de recherche criminalistique et l'équipement des laboratoires de la police scientifique - et l'accompagnement de la réforme de la justice du gouvernement algérien.

Par rapport aux autres actions d'appui à l'administration publique, on retrouve des actions pour le renforcement de l'information économique pour la définition des politiques macro-économiques, l'assistance dans le processus de réforme administrative et réglementaire des affaires - en vue de faciliter l'accès au foncier pour les investissements en particulier - ou encore le financement de projets de jumelages entre institutions publiques algériennes et européennes dans plusieurs secteurs (finances, eau, artisanat, qualité etc.).

Par ailleurs, en plus de la coopération bilatérale classique, il est à rappeler que l'UE subventionne des actions thématiques mise en place par des ONG algériennes et internationales en Algérie.

Concernant la BEI, pendant cette période la banque a fourni des prêts à la hauteur de 1.5 milliards d'euros, le plus part pour des grandes œuvres d'infrastructure nationale.

L'instrument européen de voisinage et de partenariat (depuis 2007)

En 2007, sur la base du bilan positif des expériences du MEDA I et MEDA II, la coopération entre l'UE et l'Algérie s'est approfondie sur certaines thématiques prioritaires: le développement de la PME et la diversification de l'économie, le développement social, l'eau, l'enseignement supérieur et la justice.

Les efforts dans le domaine économique s'insèrent dans un contexte où, en ligne avec la priorité nationale, la question de la compétitivité des PME est devenue primordiale. Par rapport aux actions passées, la coopération dans ce secteur s'est concentrée sur un nombre de filière défini, a inclut des activités importantes dans le domaine de la qualité tout en prêtant une attention particulière à la maîtrise de nouvelles technologies d'information. En plus du développement de la PME, l'UE et l'Algérie ont élargi leur coopération au domaine de la diversification de l'économie, avec des actions concrètes dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme.

Concernant le développement social, l'UE s'est concentrée sur les secteurs de la santé et de l'emploi. Il s'agit d'accompagnements dans la mise en œuvre de politiques nationales sectorielles, avec

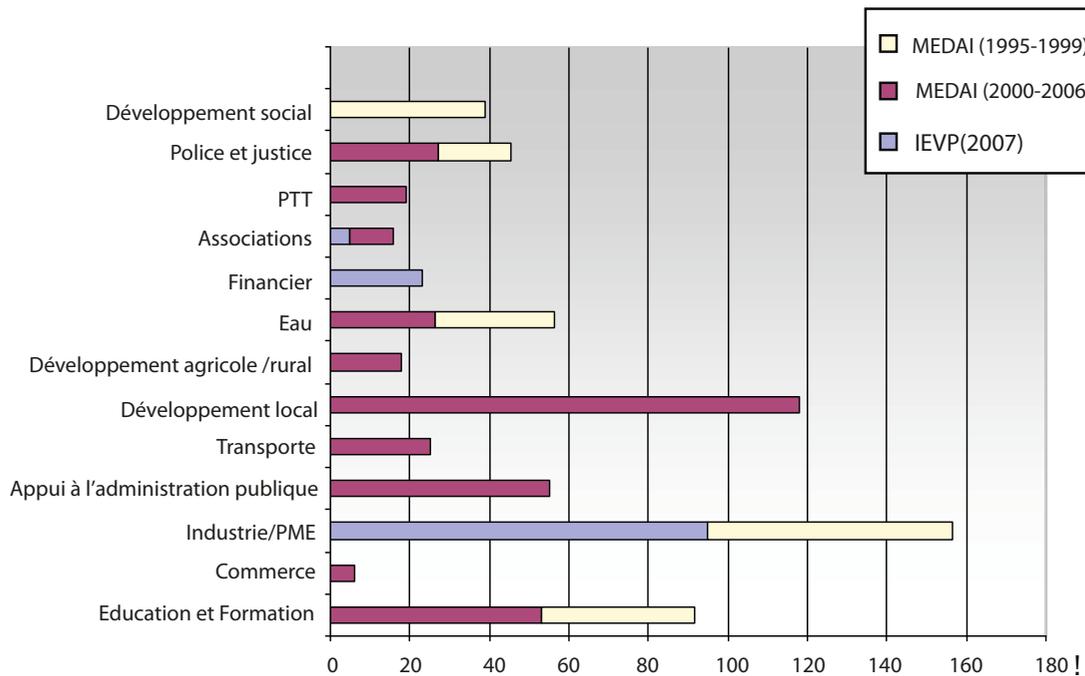
une attention particulière à des aspects comme la réforme du financement des soins, la prise en charge de la transition démographique et épidémiologique, le renforcement de la veille sanitaire pour le secteur de la santé ou le renforcement de l'Agence Nationale de l'emploi (ANEM) dans ses fonctions d'information dans le cadre de la politique pour l'emploi. En outre, des activités ont été inscrites pour l'amélioration des conditions de vie en détention et à favoriser la réinsertion des détenus libérés dans la vie économique et sociale du pays.

Un autre domaine de coopération qui a fait l'objet d'une grande attention de la part de l'UE est l'enseignement supérieur, et notamment l'élaboration du plan d'appui structurel, institutionnel et qualitatif de l'enseignement supérieur et l'appui à la mise en œuvre d'un système d'information intégré et axé sur les objectifs.

Finalement, le secteur de l'eau et de l'assainissement, qui a ouvert la porte à des actions de consolidation du programme précédent par des nouveaux instruments de coopération - notamment l'appui budgétaire - qui, outre des actions spécifiques pour le secteur (prévention de inondations, développement du schéma directeur national de l'assainissement etc.), accompagnera la réforme de systèmes de gestion et de planification du Ministère des ressources en eau pour en améliorer la qualité et l'efficacité.

En plus de ces secteurs clé, d'autres actions ont été financées dans les contextes les plus variés, comme: la consolidation de la réforme des télécommunications et des services postaux et le développement de la société de l'information, la Modernisation du secteur financier, l'assistance aux réformes administratives, la promotion de l'artisanat traditionnel ou le soutien au peuple sahraoui.

Secteurs de coopération MEDA ET IEPV



Pour des plus amples informations sur la coopération UE-Algérie, voir les rapports annuels de coopération disponibles pour téléchargement sur le site de la Délégation

http://eeas.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm

Concernant la coopération régionale, se référer au portail pour l'actualité et l'information sur la coopération de l'UE avec ses voisins du Sud

http://www.enpi-info.eu/list_projects_med.php?country=1



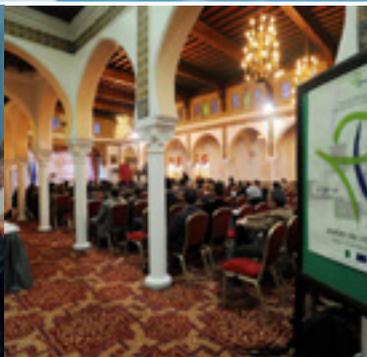
En conclusion, la coopération entre l'UE et l'Algérie est forte d'une longue expérience et d'excellentes relations qui ne manqueront pas d'apporter de nouveau des bons résultats dans les années à venir.

La coopération régionale

Il est à noter que, depuis MEDA, l'Algérie a bénéficié de multiples programmes régionaux et sous-régionaux mettant en contact direct les acteurs de la vie économique, culturelle et civile des pays des deux rives du bassin méditerranéen. Ces actions couvrent tous les domaines, l'amélioration des

capacités statistiques, le dialogue et la recherche sur les questions socio-économiques, la coopération sur les questions de sûreté et de sécurité maritimes et la prévention de la pollution par les navires, la facilitation dans la négociation d'accords aériens euro-méditerranéens; la gestion durable de l'eau, la promotion des échanges d'étudiants et enseignants, la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, la mise en place d'un réseau euro-méditerranéen sur la migration. ●





Histoire de la coopération culturelle UE-Algérie



La coopération entre l'UE et l'Algérie se réalise aussi dans le domaine de la culture. Les relations entre ces deux partenaires sont aussi basées sur un rapprochement des peuples, très loin des discours politiques et le langage des chiffres que certains avancent pour étayer leur vision quant à la nature de ces relations bilatérales.

Tout a commencé avec le lancement du Festival culturel européen en 2000. Un moment incontournable de dialogue interculturel. Depuis treize années, le festival a permis à plus d'un millier d'artistes européens de se produire en Algérie et aux artistes algériens de rencontrer leurs pairs venus des différents pays de l'UE. Chaque année un éventail d'activités culturelles et artistiques anime les soirées et ouvre une large fenêtre sur la création artistique européenne et algérienne, réaffirmant ainsi la valeur de l'échange et du dialogue entre les peuples. Musique, chant, danse, exposition, théâtre, le festival a offert aux publics algérois une palette culturelle riche et variée reflétant la diversité culturelle de l'UE.

Avec le concours des Etats membres de l'UE, la Délégation a également donné l'occasion au public algérois de découvrir la production cinématographique européenne, à travers des journées du cinéma européen organisées en 2006 et en 2009. Dans l'esprit de renforcer et enrichir d'avantage ces échanges culturels, la Délégation a lancé en 2009 une rencontre annuelle d'écrivains, qui a donné une nouvelle dimension aux échanges. Une passerelle qui a permis aux intellectuels algériens et européens de se retrouver pour un échange de visions et d'idées autour de la littérature et de son im-

pact dans le rapprochement interculturel. En quatre années, plus d'une cinquantaine d'écrivains algériens et européens se sont rencontrés à Alger pour présenter leur littérature et faire connaissance mutuelle autour des quatre sujets suivants: « le dialogue interculturel et le rôle des écrivains dans la promotion de la diversité (2009) », Récits de vie, fiction et poésie comme contribution des femmes à la pensée (2010), L'autofiction dans la littérature contemporaine (2011) et Les identités plurielles (2012). Quatre livres de grande qualité ont été publiés avec le contenu des débats de haut niveau de ces intellectuels.

La photographie a été un autre grand moment du dialogue algéro-européen. En 2010, la Délégation de l'Union européenne a rendu un hommage à la ville d'Alger, muse des écrivains, poètes et plasticiens en organisant une résidence de photographes, la première du genre en Algérie.

18 photographes européens et algériens ont sillonné la ville pour capter le meilleur de son patrimoine culturel et architectural. Le résultat était une exposition de haute facture aussi bien sur le plan technique qu'esthétique au Bastion 23 en octobre 2011. Et en juillet 2012, le Parlement européen l'accueillera à l'occasion du 50ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie. Un livre d'art commémoratif a été publié avec les meilleures photos de l'exposition.

A l'occasion de ce 50ème anniversaire, la délégation a organisé également un concours de peinture destiné aux élèves de l'Ecole des Beaux Arts d'Alger. Le sujet: les capitales de l'UE. Les tableaux feront l'objet d'une exposition en juillet 2012 et un catalogue de qualité sera publié. ●









Historique de l'aide de l'UE aux Palestiniens

L'aide financière aux Palestiniens remonte à 1971, quand l'Union européenne a versé sa première contribution au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) pour les réfugiés de Palestiniens au Proche-Orient. Depuis, l'Union européenne est devenue le plus grand donateur d'aide au développement dans le Territoire palestinien occupé. De 1994 à la fin de 2009, l'UE a engagé environ 4,26 milliards € d'aide aux Palestiniens à travers différents instruments géographiques et thématiques. L'objectif global du soutien de l'UE est d'assurer la création d'un état palestinien viable, indépendant et démocratique qui puisse vivre en harmonie avec Israël et ses autres voisins. Depuis la signature de la Déclaration de Barcelone, en 1995, l'Autorité palestinienne a été un partenaire à part entière dans le Partenariat Euro-méditerranéen. Dans ce cadre, un Accord d'Association Intérimaire sur le Commerce et la Coopération régissant les relations bilatérales entre l'Union européenne et l'Organisation de libération de la Palestine (PLO) au nom de l'Autorité palestinienne a été signé en février 1997. Cet accord prévoit un cadre global pour la coopération et la mise en place progressive d'une zone de libre-échange. Depuis le déclenchement de la seconde Intifada en septembre 2000, la mise en œuvre de l'Accord d'Association Intérimaire est devenue de plus en plus difficile. En 2004, l'Autorité palestinienne a été parmi les premiers pays partenaires à être inclus dans la Politique Européenne de Voisinage. En mai 2005, l'Union européenne et l'Autorité palestinienne ont convenu d'un plan d'action de la Politique Européenne de Voisinage fixant les priorités d'un commun accord.

La coopération jusqu'en 2006

Depuis 1994 et les Accords d'Oslo, l'aide de l'UE s'est concentrée sur l'aide au développement et le renforcement institutionnel d'un futur État palestinien. Une série de projets a été mise en œuvre dans les secteurs de la santé, l'éducation, la justice, l'aide aux PME, infrastructures et environnement, ainsi que concernant le renforcement des capacités dans les ministères de l'Autorité palestinienne. Cependant, avec le déclenchement de la deuxième Intifada et la grave détérioration de la situation économique et sociale qui mettaient en cause la viabilité de l'Autorité palestinienne, l'UE a modifié son assistance pour faire face à la nouvelle situation, tout comme les autres bailleurs de fonds.

L'UE a donc augmenté son soutien financier d'une moyenne annuelle de 137 millions € (1994-1999) à une moyenne annuelle de 250 millions € (2000-2005). L'assistance a été réorientée afin de fournir davantage d'aide financière directe à l'Autorité palestinienne tout en continuant à l'aider à se préparer pour un État palestinien, à relancer l'économie et à répondre aux besoins humanitaires urgents.

En 2006, suite à la formation d'un gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas et la décision subséquente par Israël de retenir l'impôt palestinien et les recettes douanières qu'ils collectent pour le compte de l'Autorité palestinienne, la situation humanitaire et socio-économique s'est détériorée dans les Territoires palestiniens occupés.

En réponse à cette crise, la crise socio-économique et humanitaire, le Quartet (groupe comprenant l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis, l'Union européenne et la Russie, établi à Madrid en 2002 pour arbitrer le processus de paix dans le conflit israélo-palestinien) a approuvé une proposition de l'UE en mai 2006 pour établir le Mécanisme International Temporaire (TIM) afin d'assurer de délivrer directement l'aide aux Palestiniens.

Au cours de la période 1994-2006, l'Union européenne a donné plus de 2,7 milliards € en soutien au peuple palestinien.

Programmes de coopération 2007-2013 PEGASE

Le Mécanisme Palestino-Européen de Gestion et d'Aide Socio-économique PEGASE lancé le 1er février 2008, est le mécanisme européen de soutien aux Palestiniens. S'appuyant sur l'ancien programme Mécanisme International Temporaire, PEGASE soutient le Plan Palestinien de Réforme et de Développement (PPRD) triennal, qui a été présenté par le Premier Ministre Salaam Fayyad lors de la Conférence des donateurs à Paris en décembre 2007. PEGASE prend en charge les coûts récurrents de l'Autorité palestinienne (salaires et pensions, familles palestiniennes vulnérables, les arriérés dus par l'Autorité Palestinienne au secteur privé) et des projets de développement dans les quatre secteurs du PPRD (gouvernance, développement social, secteurs économique et privé, infrastructures publiques). Jusqu'à la fin de 2009, PEGASE a également payé la provision de combustible pour la production d'électricité à Gaza.

En 2008, un total de € 551 millions € a été alloué au programme d'aide, 421 millions € un soutien direct de l'UE et 130 millions de soutien des États membres.

En 2009, l'Union européenne a engagé 219 millions € pour les dépenses récurrentes de l'Autorité palestinienne, 10,5 millions € pour des projets de renforcement institutionnel, 22 millions € pour la reconstruction du secteur privé dans la bande de Gaza, 1,5 millions € pour le projet régional de l'eau «EXACT» (Executive Action Team) et 18 millions € pour un soutien aux infrastructures publiques. En juin 2010, l'Union européenne a engagé plus

de 210 millions € pour les dépenses de l'Autorité palestinienne. 69 millions € supplémentaires ont été engagé pour des projets de développement social et économique et des projets de renforcement institutionnel qui soutiennent le «Plan de deux ans pour un État» annoncé par l'Autorité palestinienne en août 2009. Le nouveau cadre de financement pluriannuel pour 2011-2013 est actuellement en cours de négociation. Pour 2011, 295 millions € ont été alloués au Territoires palestiniens occupés. Au mois de mars 2012, une aide de 35 millions d'euros pour «améliorer les conditions de vie des Palestiniens» a été débloquée par l'UE.

Répartition par programme/secteur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2000-2011
Financement direct et indirect	90.00	40.00	140.00	102.00	90.00	76.00	141.00	370.00	258.00	219.10	210.90	145.00	132.20	1,883.00
Consolidation des institutions	1.80	2.71	27.75	10.00	8.00	8.40	12.00	5.67	14.00	12.00	32.30	34.00	0.00	168.63
Développement des infrastructures	7.70	0.00	1.93	0.00	0.00	40.55	0.00	0.00	37.00	18.00	21.00	22.00	2.10	148.18
Aide directe au secteur privé	3.00	0.00	15.40	15.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	22.00	11.00	11.00	0.00	77.40
UNRWA	83.76	90.07	71.43	91.85	103.27	97.26	111.81	100.55	120.00	175.75	104.56	132.68	91.74	1,283.10
Aide humanitaire, sécurité alimentaire	4.68	9.13	52.81	34.94	36.98	36.78	69.60	59.21	43.76	57.15	43.64	48.63	10.45	497.31
Initiative pour Jérusalem-Est	0.00	0.14	5.00	0.75	0.00	1.80	0.00	2.00	2.00	4.50	6.00	8.00	0.00	30.19
Soutien à la société civil (partenariat pour la paix, droits de l'homme et démocratie...)	28.07	2.62	6.58	16.36	15.78	16.28	8.43	11.35	12.03	6.12	14.25	14.63	0.00	152.49
Action CFSP, mécanisme d'urgence, instrument de stabilité (hors UNRWA)	6.19	3.81	5.00	0.00	0.95	3.80	6.40	14.50	14.70	9.27	2.17	25.15	0.00	91.94
Total	225.20	148.48	325.90	270.90	225.23	280.87	349.99	563.28	501.49	524.01	445.82	441.49	236.49	4,332.24

Aide aux réfugiés

La situation des réfugiés palestiniens continue à recevoir beaucoup d'attention de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat et d'autres sources budgétaires. Depuis 2000, une contribution annuelle moyenne de plus de 100 millions € a été donnée à UNRWA. L'UE apporte une contribution annuelle au Fonds Général de l'UNRWA de 66 millions € pour la période de 2007 à 2010 dans le cadre d'une «déclaration commune». L'Union européenne et ses États membres sont les principaux donateurs d'UNRWA. Ce financement sert à couvrir les services essentiels du programme de base d'UNRWA dans les domaines de la santé, l'éducation et des services sociaux et est essentiellement utilisée pour payer les

salaires des enseignants, des médecins et des travailleurs sociaux actifs dans les camps de réfugiés. En outre, l'Union européenne a apporté son soutien à la réforme de développement organisationnel d'UNRWA (1 million € chaque année) depuis 2008 et fournira 1 million € supplémentaire pour soutenir l'organisation des Jeux d'été mis en œuvres cette année par UNRWA pour les enfants réfugiés à Gaza. En outre, l'UE fournit une aide humanitaire (géré par la DG ECHO) et soutient des projets spécifiques. En 2009, la contribution de la DG ECHO aux activités d'UNRWA s'est élevée à 21,33 millions d'euro. ●

